

GÉNOMIQUE | TESTS DE DIAGNOSTIC | GÉNÉTIQUE | R&D

Genomic Vision renforce sa propriété intellectuelle

Délivrance de trois nouveaux brevets protégeant le Code Morse Génomique, sa méthode innovante d'interprétation du génome, aux États-Unis, au Japon et en Israël

Bagneux (France) - Genomic Vision (FR0011799907 – GV / éligible PEA-PME), société de diagnostic moléculaire spécialisée dans le développement de tests de diagnostic de maladies génétiques et de cancers, basés sur la technologie du peignage moléculaire, annonce aujourd'hui la délivrance de trois nouveaux brevets qui protègent sa technologie aux États-Unis (US8586723), au Japon (JP5461185) et en Israël (IL218041). Ces trois nouveaux brevets couvrent la méthode d'analyse structurale du génome appelée « Code Morse Génomique », ainsi que les kits associés, et s'intègrent à la première des 10 familles de brevets qui composent actuellement le portefeuille propriétaire de Genomic Vision.

Appliqué à la technologie du peignage moléculaire, qui permet la visualisation directe de grandes régions du génome, le Code Morse Génomique rend possible de se repérer au sein du génome, localiser des événements génétiques et détecter des anomalies potentielles. En s'inspirant du Code Morse traditionnel, où à chaque nombre ou lettre de l'alphabet correspond un motif, le Code Morse Génomique utilise des marqueurs spécifiques, appelés également sondes moléculaires, qui peuvent être organisés de manière à former des motifs uniques et facilement reconnaissables, afin de localiser les régions d'intérêt et caractériser les éventuelles mutations.

La stratégie du Code Morse Génomique a été conçue par les équipes de Genomic Vision pour permettre le développement de tests de diagnostic hautement performants, tout en restant simples d'utilisation dans un contexte clinique. Son caractère générique et modulaire en fait une approche évolutive, capable de s'adapter à la complexité des applications diagnostiques.

L'octroi de ces brevets assure à Genomic Vision l'exclusivité sur l'exploitation de cette méthode puissante et son intégration à des kits de diagnostic moléculaire. La consolidation de cette famille de brevets constitue une croissance cohérente et durable de son portefeuille de titres et de licences de propriété industrielle.

Aaron Bensimon, Cofondateur et Président du Directoire de Genomic Vision, conclut :
« Ces brevets viennent renforcer le positionnement de Genomic Vision sur la marché international du diagnostic génétique. En effet, le Code Morse Génomique est la clé qui ouvre la porte aux applications de diagnostic basées sur le peignage moléculaire. Le dernier brevet délivré à Genomic Vision aux États-Unis, le plus important marché de tests génétiques au

monde, est notamment essentiel pour assurer la protection de ses tests de diagnostic qui s'appuient sur cette méthode polyvalente d'analyse du génome. »



A PROPOS DE GENOMIC VISION

« Spin-off » de l'Institut Pasteur, Genomic Vision, est une société de diagnostic moléculaire spécialisée dans la mise au point de tests d'aide au diagnostic de maladies génétiques et de cancers. Sur la base du « peignage moléculaire », technologie innovante de visualisation directe des molécules individuelles d'ADN, Genomic Vision détecte les variations quantitatives et qualitatives du génome à l'origine de nombreuses pathologies graves. Ayant bénéficié du soutien financier de l'Institut Pasteur, SGAM AI, Vesalius Biocapital et Quest Diagnostics, la Société développe un solide portefeuille de tests, ciblant notamment les cancers du sein et du colon. Depuis 2013, la Société commercialise le test CombHelix FSHD pour la détection d'une myopathie délicate à déceler, la dystrophie facio-scapulo-humérale (FSHD), aux Etats-Unis, grâce à son alliance stratégique avec Quest Diagnostics, le leader américain des tests diagnostiques en laboratoire, et en France.

A PROPOS DU PEIGNAGE MOLÉCULAIRE

La technologie du peignage moléculaire de l'ADN améliore considérablement l'analyse structurale et fonctionnelle des molécules d'ADN. Des fibres d'ADN sont étirées sur des lamelles de verre, comme « peignées », et alignées uniformément sur l'ensemble de la surface. Il devient ensuite possible d'identifier des anomalies génétiques en localisant des gènes ou séquences spécifiques dans le génome du patient par un marquage avec des balises génétiques, une technique développée par Genomic Vision et brevetée sous le nom de Code Morse Génomique. Cette exploration du génome entier à haute résolution en une simple analyse permet une visualisation directe d'anomalies génétiques non détectables par d'autres technologies.

Pour en savoir plus : www.genomicvision.com

CONTACT

Genomic Vision

Aaron Bensimon
Cofondateur, Président du Directoire
Tél. : 01 49 08 07 50
investisseurs@genomicvision.com

NewCap.

Relations Investisseurs & Communication
Financière
Dušan Orešanský / Emmanuel Huynh
Tél. : 01 44 71 94 92
gv@newcap.fr



AVERTISSEMENT

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Genomic Vision et à ses activités. Genomic Vision estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le prospectus visé par l'AMF sous le numéro 14-087 en date du 19 mars 2014, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Genomic Vision est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Genomic Vision ou que Genomic Vision ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Genomic Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Genomic Vision dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.